PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96 - 48 du 17 Janvier 1996
portant nomination des Chefs d'Etablissement
de l'Université Marien NGOUABI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'ordonnance n° 9-74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 susvisée ;

Vu l'Ordonnance n° 34-77 du 28 Juillet 1977 portant changement de nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;

Vu le décret n° 76-439 du 16 Novembre 1974 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER : Sont nommés en qualité de Chefs d'Etablissement de de l'Université Marien NGOUABI :

1. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines :

- ~~Monsieur~~ **NDINGA-MBO (Abraham,)** Professeur.

2. Factulté des Sciences de la Santé :

- ~~Monsieur~~ **KAYA-NGANDZIAMI (Grégoire,)** Professeur.

3. Faculté des Sciences :

- ~~Monsieur~~ **BELO (Maurice)** Professeur

4. Faculté des Sciences Economiques :

- ~~Monsieur~~ **NDOBA (Noêl Magloire,)** Maître Assistant.

5. Faculté de Droit :

- ~~Monsieur~~ **MAVILA (Jean Claude,)** Maître Assistant.

6. Institut Supérieur de Gestion :

- ~~Monsieur~~ **MAKITA (Jean,)** Maître Assistant.

7. Institut de Développement Rural :

- ~~Monsieur~~ **GANONGO (Georges,)** Maître Assistant.

8. Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive :

- ~~Monsieur~~ **BONGBELE (Joachim,)** Maître Assistant.

9. Ecole Normale Supérieure :

- ~~Monsieur~~ **MBEMBA (Gaspard,)** Maître Assistant.

10. Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature :

- Monsieur MABOUNDA Marcel, Maître Assistant.

11. Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique :

- Monsieur **MABIALA Bernard**, Maître Assistant.

ARTICLE 2 : Les intéressés percevront les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter des dates de prise de service des intéressés, sera [redacted], publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1996

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'enseignement technique et professionnel,

Martial De Paul IKOUNGA.

Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.